



LES BONS GESTES

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



DICRIM





Qu'est-ce que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ?

Ce livret vous permettra de vous informer des Risques Majeurs auxquels est exposée la commune de Barzan et de connaître les consignes de sécurité pour vous protéger en cas de situation de crise.

Pourquoi un tel document ?

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent »

*selon l'article L125-2
du Code de l'Environnement*

Édito

Comme nous le répétons souvent, la sécurité fait partie de nos priorités. Parmi les aspects qui englobent cette notion figurent les catastrophes naturelles. L'histoire montre que la commune de Barzan a souvent été exposée. Les tempêtes MARTIN en 1999 et XYNTHIA en 2010 ont laissé des traces dans nos mémoires. La solidarité des Barzanais a permis d'apporter une aide, un soutien et un réconfort aux sinistrés.

Mais nous savons que nous pouvons être exposé à d'autres risques et à tout moment. À ce titre, il est du devoir du maire et des élus de mettre en place tous les moyens afin d'assurer la protection de la population. **C'est pourquoi nous mettons à la disposition de chaque habitant le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).**

Ce document a une mission préventive qui est de donner à chacun les informations nécessaires pour prendre en charge sa sécurité en réagissant de manière rapide et efficace à toutes les situations de crise.

À ce titre, le DICRIM recense les risques auxquels la population est potentiellement exposée. De taille, les messages de prévention et de sauvegarde mis en place par la commune rappellent les comportements à adopter en cas d'alerte. En matière de sécurité, la connaissance préalable des risques est primordiale. Ce DICRIM est un document à lire et à conserver.

Robert Maigre,
maire de Barzan

SOMMAIRE

- 5 Qu'est ce qu'un risque majeur, l'alerte
- 6 Qui fait quoi ?
- 7 Tempête
- 8 Submersion marine
- 9 Érosion marine
- 10 Risque sismique
- 11 Mouvements de terrain
- 12 Pollution marine
- 13 Risque nucléaire
- 14 Canicule
- 15 Transport de matières dangereuses
- 16 Principaux risques & Hébergements
- 17 Attentats
- 18 Plan familial de mise en sûreté /
Kit d'urgence
- 20 Numéros utiles

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la survenue d'un évènement d'origine naturelle ou anthropique - l'aléa -, dont les conséquences peuvent entraîner de graves dommages sur l'homme, les biens et l'environnement - l'enjeu - et de dépasser les capacités de réaction de la société. Un risque est dit majeur lorsqu'il est caractérisé par sa faible fréquence et son exceptionnelle gravité.

À quels risques est exposé la commune de Barzan ?



Tempête



Risque érosion marine



Risque sismique



Risque submersion



Risque mouvements de terrain



Risque pollution marine



Risque nucléaire



Risque canicule



Risque transport de matières dangereuses

L'alerte

L'alerte permet d'avertir la population en cas de danger immédiat et d'appliquer les consignes de sécurité adaptées.

Internet et réseaux sociaux

Ce système, nécessitant un téléphone portable / ordinateur / tablette relié à internet, permet la diffusion d'une information détaillée et actualisée régulièrement par la Municipalité.

www.barzan.com

Porte-à-porte

Les agents municipaux et les élus peuvent être mobilisés pour informer sur les conduites à tenir face à une situation à risque.

Qui fait quoi ?

En cas d'accident, qui fait quoi

Une catastrophe naturelle a eu lieu. Le préfet informe les maires et, si le sinistre est très important, met en œuvre le dispositif ORSEC.

Le maire alerte la population et déclenche son Plan Communal de Sauvegarde qui détaille les mesures à prendre pour venir en aide à la population (évacuation des personnes sinistrées, hébergement et ravitaillement) et pour gérer le retour à la normale.

Les services de secours luttent contre le sinistre et protègent les personnes, les biens, l'environnement.

La population se met à l'abri (chez elle ou sur son lieu de travail) ou est évacuée, écoute la radio, ne va pas chercher les enfants à l'école et n'encombre pas les lignes téléphoniques sauf en cas d'extrême urgence.



Définition : une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression). Cette dernière provoque des vents violents (supérieurs à 89 km/heure), de fortes précipitations et parfois des orages.

Risque météorologique tempête

VIGILANCE MÉTÉO FRANCE

<http://france.meteofrance.com/vigilance>



Conséquences

Les tempêtes peuvent avoir un impact considérable sur l'homme, ses activités, son environnement et provoquer chutes d'arbres, dommages sur les habitations, perturbation de la circulation et coupures d'électricité et de téléphone.

Être attentif à la vigilance météo

Vert : risque faible.

Jaune : risque moyen.

Orange : risque fort.

Rouge : risque très fort.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Se mettre à l'abri.



Fermer portes et fenêtres.



Écouter la radio.



Ne pas se déplacer.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école.



Ne pas téléphoner sauf urgence médicale.



Ne pas intervenir sur les toitures.



Ne pas s'approcher des fils électriques.



Risque submersion marine

Définition : la submersion marine est liée à une élévation anormale du niveau de la mer due à la concomitance de plusieurs phénomènes : passage d'une tempête, intensité de la marée, déferlement des vagues et une dépression atmosphérique.

Conséquences

Les submersions marines peuvent provoquer des inondations sévères et rapides du littoral, la chute et la détérioration d'une partie de la falaise, de graves dommages aux habitations, véhicules et matériels qui peuvent être déplacés.

Être vigilant si :

- Le coefficient de marée est supérieur à 90,
- La vitesse du vent est supérieure à 90 km/h,
- Le baromètre descend rapidement.



SECTEURS CONCERNÉS :

Toutes les zones littorales de la commune.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Se mettre à l'abri sur le point le plus haut.



Fermer portes et fenêtres.



Couper les réseaux gaz et électricité.



Ecouter la radio.



Ne pas se déplacer.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école.



Ne pas téléphoner sauf urgence médicale.



Ne pas se promener près des zones littorales.



Risque érosion marine

Définition : l'érosion marine correspond à un recul du trait de côte sous l'action de la mer, notamment par le déferlement de fortes vagues associé aux coups de vent et aux tempêtes.



Conséquences

Il existe une menace pour les habitations en bordure de côte immédiate.

SECTEURS CONCERNÉS :

Toutes les zones littorales de la commune.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Fuir les zones près des falaises.



Prévenir les autorités en cas de sinistre.



Écouter la radio.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école.



Ne pas se promener près des zones littorales.

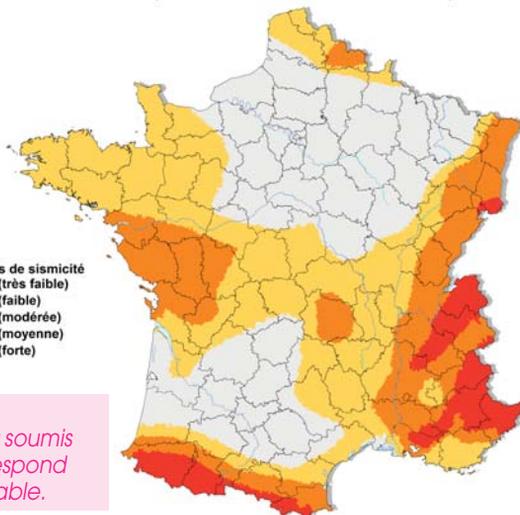


Risque sismique

Définition : un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol, parfois en surface, et se traduisant par des vibrations dans le sol transmises aux bâtiments. Le séisme n'est pas prévisible.

Conséquences

- Des maisons et des immeubles peuvent être endommagés, les personnes peuvent se retrouver sans domicile,
- Les déplacements sont difficiles car les routes peuvent être endommagées,
- Un séisme en mer peut provoquer un tsunami.



SECTEURS CONCERNÉS :

L'ensemble de la commune de Barzan est soumis à un risque sismique de niveau 2 qui correspond à une sismicité faible, mais non négligeable.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Se mettre à l'abri, se protéger la tête.



Couper les réseaux gaz et électricité.



Prévenir les autorités en cas de sinistre.



Ecouter la radio.



Ne pas s'approcher des fils électriques.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école.



S'éloigner des zones littorales.



Ne pas allumer de flammes, ne pas fumer.



Risque météorologique mouvements de terrain

Définition : un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou humaines (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement etc.). Le gonflement - retrait des argiles se manifeste dans les sols argileux. Il n'y a pas un danger immédiat mais c'est un phénomène qui peut provoquer des désordres sur les constructions.



Conséquences

- Fissurations en façade,
- Décollement des perrons et des terrasses,
- Distorsion des portes et des fenêtres,
- Dislocation des dallages et des cloisons,
- Rupture des canalisations enterrées.

SECTEUR CONCERNÉ :

Tout le territoire de Barzan est concerné par le phénomène de gonflement-retrait des argiles.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Fuir la zone de danger.



S'éloigner des bâtiments.



Prévenir les autorités en cas de sinistre.



Ecouter la radio.



Ne pas regagner son habitation.



Ne pas revenir sur ses pas.



Risque pollution marine

Règlementation

En cas de pollution marine, la réponse en mer est conduite par le Préfet maritime dans le cadre du dispositif ORSEC Maritime. À terre, la coordination des opérations se répartit entre le maire et le préfet. La responsabilité du maire concerne les pollutions d'ampleur limitée. En cas de pollution d'ampleur exceptionnelle, le préfet prend la direction des opérations de secours prévues dans le cadre du dispositif ORSEC POLMAR départemental.

Définition : la pollution marine résulte de tous les produits rejetés dans les mers et les océans en conséquence de l'activité humaine.

Elle peut être due :

- À l'arrivée de boulettes d'hydrocarbure,
- À la découverte d'un fût ou d'un container sur le rivage,
- À un navire de transport de marchandises qui subit un accident avec des répercussions sur le littoral,
- Au débordement des eaux usées suite à de fortes intempéries.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Prévenir les autorités en cas de sinistre.



Ne pas toucher.



S'éloigner des zones littorales.

Risque nucléaire



Définition : le risque nucléaire correspond à l'exposition (interne ou externe) des populations, des biens ou de l'environnement à des rayons ionisants. L'accident nucléaire entraîne un risque de propagation de substances radioactives dans l'atmosphère, le sol et l'eau.

LES CENTRALES À PROXIMITÉ :
 Centrale de Blaye (- de 60 km),
 Centrale de Civaux (env. 180 km).



Barzan ne se situe pas dans le périmètre de sécurité immédiat d'une centrale nucléaire. Néanmoins, un incident pourrait causer l'émission dans l'atmosphère d'un nuage radioactif qui pourrait se déplacer à grande échelle sur le territoire. Un tel risque peut engendrer :

- La contamination qui est issue de la dispersion dans l'atmosphère et du dépôt sur le territoire d'éléments radioactifs,
- L'irradiation qui est la conséquence de l'exposition des individus ou de l'environnement aux rayonnements issus des éléments radioactifs.

Le préfet peut être amené à prendre des mesures spécifiques. Dans ce cas, la commune est le relais local des autorités de l'État. Des consignes de restriction de consommation de certains aliments pourraient être données.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Se confiner dans le bâtiment le plus proche.



Fermer portes, fenêtres et aération.



Couper les réseaux gaz et électricité.



Écouter la radio.



Ne pas téléphoner sauf urgence médicale.



Ne pas fumer.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école.



Risque météorologique canicule

Définition : la canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. Elle repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

Conséquences possibles sur les personnes

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer est susceptible d'entraîner de graves complications. On risque une déshydratation, l'aggravation d'une maladie chronique ou un coup de chaleur.



Quels symptômes doivent vous alerter ?

- Des crampes musculaires au niveau des bras, des jambes, du ventre,
- Plus graves : un épuisement qui peut se traduire par des étourdissements, une faiblesse, une insomnie inhabituelle,
- Une peau rouge, chaude et sèche,
- Des maux de têtes, des nausées, des somnolences et une soif intense,
- Des convulsions ou une perte de connaissance.

LES PERSONNES À RISQUE :

- Les personnes âgées de plus de 65 ans,
- Les nourrissons, les enfants,
- Les travailleurs extérieurs.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



S'abriter ou rester chez soi aux heures les plus chaudes.



Fermer fenêtres et volets.



Appeler les secours en cas de malaise.



Boire de l'eau régulièrement, s'hydrater.



Se signaler auprès de la mairie si vous êtes isolé(e).



Risque météorologique

transport

matières dangereuses

Définition : le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.



SECTEUR CONCERNÉ : RD 145.

Trois types d'effets :

- Une explosion,
- Une surpression,
- Un incendie,
- Un dégagement de nuage toxique.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Fuir la zone de l'accident.



Se confiner dans le bâtiment le plus proche.



Prévenir les pompiers ou la police (Tél. **17**)



Écouter la radio.



Attendre la fin de l'alerte par les autorités.



Ne pas téléphoner sauf urgence médicale.

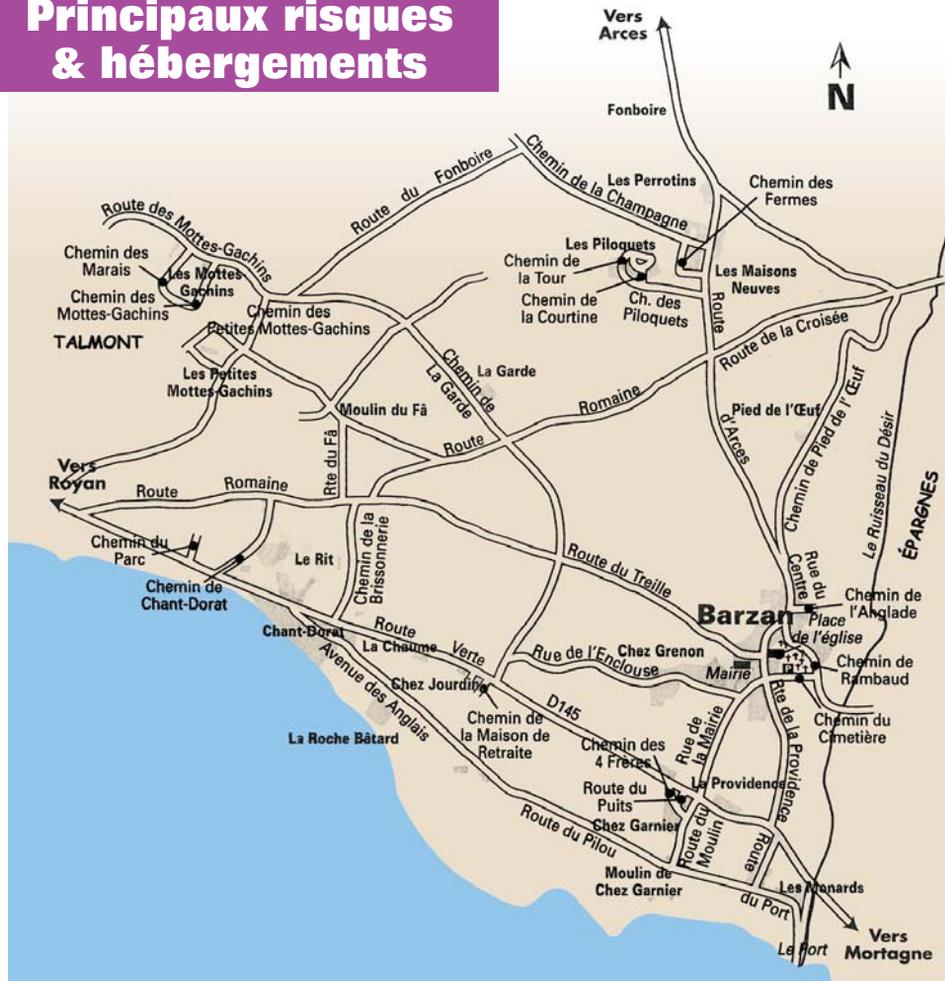


Ne pas fumer.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

Principaux risques & hébergements



RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

VIGILANCE

Si vous êtes témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112). Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours.

- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre,
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux,
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernement.fr

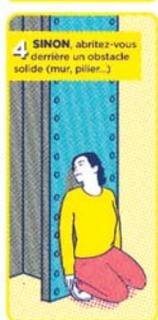
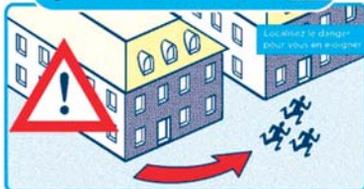
POUR EN SAVOIR PLUS :
www.encasdatattaque.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER



3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



QUE FAIRE EN CAS DE CATASTROPHE ?

Plan familial de mise en sécurité

Se protéger en famille pour pouvoir anticiper des situations exceptionnelles : Comment m'éclairer si l'électricité est coupée ? Où me réfugier si je dois évacuer ma maison ? Quelles affaires emporter ? Que faire en cas de confinement ?

S'informer en amont :

- Lire attentivement le DICRIM en famille et le conserver,
- Connaître les risques majeurs auxquels votre foyer peut être exposé,
- Connaître les moyens d'alerte dans ma commune.

Les consignes générales de sécurité à appliquer quel que soit le risque :

- Couper le gaz et l'électricité afin d'éviter tout risque d'explosion ou de court-circuit, et éventuellement couper l'eau si nécessaire,
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, pour ne pas encombrer les voies de circulation et s'exposer au danger. Le personnel enseignant ou communal est préparé pour faire face aux événements graves en mettant en œuvre le Plan Particulier de Mise en Sécurité de l'établissement,
- Ne pas téléphoner, sauf urgence vitale, afin de laisser libres les lignes téléphoniques aux services de secours.

EN CAS D'ÉVACUATION :

Comment identifier les lieux d'hébergement ?

Le poste de commandement communal :
Mairie de Barzan

Hébergement principal :
Salle des fêtes de Barzan.

Kit d'urgence

Le préparer en famille et le ranger dans un lieu accessible et connu de tous.

L'équipement indispensable :

- Lampe de poche
- Piles de rechange
- Bougies
- Allumettes, briquets
- Radio à piles
- Ruban adhésif, serpillières
- Trousse de premier secours
- Eau, nourriture

INFORMATIONS UTILES

LES NUMÉROS À COMPOSER EN CAS D'URGENCE

POMPIERS	18
SAMU	15
POLICE ou GENDARMERIE	17
NUMÉRO D'URGENCE	112

NUMÉROS UTILES

Mairie Barzan (www.barzan.fr)	05 46 90 42 80
Préfecture La Rochelle (www.charente-maritime.gouv.fr)	05 46 27 43 00
Urgence sécurité gaz	0 800 47 33 33
Urgence sécurité électricité	0 800 33 30 17
Urgence sécurité eau	05 81 91 35 02

RADIOS LOCALES D'INFORMATIONS (FM)

France bleue :	103.6 MHz
Demoiselle FM :	102.2 MHz
Alouette :	101.1 MHz

SITES INTERNET

www.risquesmajeurs.fr / www.prim.net / www.irma-grenoble.com